

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2023**

Date de convocation : 05 avril 2023

Date d'affichage : 06 avril 2023

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. MASURE Frédéric, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, M. HADJ-SAAFI Yann, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, Mme BRUYERE PLISSON Annie-Claude, Mr BERVEILLER Daniel, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme LECOCCQ Véronique, M. DUMONT Pascal, Mme GANDON Nathalie, M MARCHAND Stéphane, Mme DOSME Sylvie, Mme BAZOGE Liliane, M. BIZEBARD Thierry

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration M. DUVERNEUIL Jean-Jacques à M. GAUDART Franck

Absent(s) : M. MARTINS Pedro, Mr CANVA Andrew

Nombre de votants : 19 puis 21 à compter de 20H37 (arrivée de Mme BOISSEAU BRETECHER et Mr MARCHAND) puis 22 à compter de 20H41 (arrivée de Mr CANVA Andrew)

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Mr BERVEILLER Daniel

Approbation du PV du CM du 20 mars 2023 : 19 pour

Délibération n°23-012 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal prend acte de l'état annuel des indemnités perçues par les élus

Arrivée de Mme BOISSEAU BRETECHER et Mr MARCHAND Stéphane à 20H37

Arrivée de Mr CANVA Andrew à 20H41

Mr BIZEBARD précise que comme les années précédentes, ce point ne concerne pas les élus de l'opposition.

Délibération n°23-013 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal par **21 voix POUR**, approuve le Compte Financier Unique de la commune de GOMETZ LE CHATEL, hors présence du Maire.

Les élus de l'opposition votent pour cette délibération car les comptes présentés leur semblent tout à fait sincères.

Délibération n°23-014 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal par **22 voix POUR** affecte les résultats de l'exercice 2022 à l'exercice 2023

Délibération n°23-015 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal par **18 voix POUR-4 voix CONTRE (BIZEBARD, DOSME, CANVA et BAZOGE)**, approuve les nouveaux taux des taxes directes locales

Mr BIZEBARD indique que les élus de l'opposition votent CONTRE : « Nous sommes bien sûr conscients de la conjoncture financière difficile à laquelle est confrontée la commune - comme bien d'autres communes d'ailleurs. Nous notons également que les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés depuis de nombreuses années. Néanmoins, nous ne voulons pas voter cette augmentation de 5% des taux proposée par la majorité municipale car : d'une part, il y a aussi cette année une augmentation des bases de ces impôts (certes non décidée par la commune) : les deux augmentations se cumulent ; d'autre part, en cette année d'inflation, difficile pour tous et notamment pour les plus fragiles, il nous paraîtrait plus judicieux d'échelonner cette augmentation des taux sur plusieurs années. »

Délibération n°23-016 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal par **18 voix POUR-4 voix ABSTENTIONS (BIZEBARD, DOSME, CANVA et BAZOGE) voix POUR** vote le budget primitif pour l'année 2023

Mr BIZEBARD indique que les élus de l'opposition s'abstiennent. La raison principale de cette abstention est que ce budget est bien évidemment construit en prenant en compte l'augmentation des taux d'imposition que nous avons refusé de voter. Pour le reste, nous avons peu de choses à redire. Donc nous pondérons les éléments « pour » et « contre » et choisissons l'abstention.

Mme DOSME interroge sur les garanties d'emprunt des bailleurs sociaux et s'étonne d'un montant à 10 millions d'euros actuellement tandis que l'an dernier nous en étions à 2,543 millions d'euros.

Mr GAUDART explique que l'an dernier, toutes les garanties n'étaient pas enregistrées.

Mme le Maire réitère son étonnement sur les remarques concernant les garanties qui permettent aux

baillieurs sociaux d'emprunter pour construire.

Mme BAZOGE explique que les élus de l'opposition ne retiennent pas le terme de « liste de gauche » car ils se considèrent plus comme une liste de démocratie participative.

Mr CANVA explique le commentaire de vote. Ils vont s'abstenir car pas de gros dysfonctionnements constatés mais n'auraient pas forcément fait les mêmes arbitrages.

Mr GAUDART remercie pour cette explication car cela est plus correct.

Mme le Maire remercie Mr GAUDART et l'ensemble des services pour l'élaboration de ce budget.

Délibération n°23-017 Sur proposition de Madame Cécile DUCHEMIN, Maire Adjointe à la vie associative et à la communication, Le Conseil municipal par **22 voix POUR** vote les subventions aux associations pour l'année 2023

Mr BIZEBARD demande si la subvention pour les lieutenants de l'ouvrier est exceptionnelle.

Mme DUCHEMIN répond qu'effectivement cette subvention a vocation à être ponctuelle en fonction de l'avancée de la problématique avec les sangliers.

Mme BAZOGE précise que les élus de l'opposition votent pour mais n'oublie pas ce qui s'est passé avec la MJC.

Délibération n°23-018 Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire-adjointe déléguée aux solidarités, à l'enfance et aux seniors, Le Conseil municipal par **22 voix POUR**, autorise le Maire à signer le marché de fourniture de denrées alimentaires

Délibération n°23-019 Sur proposition de Madame Evelyne GUYOT-FISCHER, conseillère municipale déléguée aux jardins, aux cimetières et à la biodiversité, Le Conseil municipal par **22 voix POUR** autorise la création d'un tarif de vente et de rachat de caveaux et monuments d'occasion aux cimetières

Délibération n°23-020 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par **22 voix POUR**, approuve le plan de formation des élus pour l'année 2023

Le conseil est clos à 21H53

La séance est levée à 22H32

Le compte rendu de la séance a été affiché le 13 avril 2023 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 11 avril 2023

Le Maire,
Lucie SELLEM.

